



CLÉS POUR AGIR

ÉCOLABEL EUROPÉEN ET HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

— SYNTHÈSE
THÉMATIQUE

LE 14
ST-MICHEL
CHAMBRES D'HÔTES



Réseau **A3P**

Ce document est édité par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Coordination technique :

Solenn LEGENDRE, Jerry SCHMIDT
Direction Exécutive des territoires, ADEME

Suivi communication :

Claudine CHEVERRY
Direction Économie circulaire et Déchets, ADEME

Rédaction :

Céline PELLERIN , AKTECO

Remerciements :

Au groupe de travail de choix et relecture des synthèses et des fiches :
Solenn LEGENDRE
Nicolas NOYON
Nolwenn TOUBOULIC
Véronique MARIE
Jerry SCHMIDT

Au référent technique ADEME de la thématique :
Céline SCHEUER, Service Produits et Efficacité Matière

Crédits photos : Emmanuel Berthier

Création graphique initiale : www.agencemars.com

Brochure réf. 010703

EAN numérique : 9791029712258

Dépôt légal : © ADEME Éditions (avril 2019), mise à jour (avril 2020)

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

AVIS AU LECTEUR

Depuis 2009, des collectivités soutenues par l'ADEME se sont engagées dans des plans et programmes locaux de prévention des déchets, puis dans des programmes «Territoire zéro déchet zéro gaspillage». Elles partagent leurs retours d'expérience au sein du réseau A3P® et les animateurs de ces programmes contribuent activement à la rédaction de fiches « action-résultat » consultables sur le site OPTIGEDE® permettant ainsi de capitaliser l'expérience des territoires.

L'ADEME souhaite partager cette importante ressource au travers de **synthèses thématiques**, actualisées régulièrement.

Ces synthèses permettent un **accès facilité à un panel** (non exhaustif) de **retours d'expériences** sur un thème donné, tout en ayant pour objectif de proposer :

- **une description** rapide et hiérarchisée **des approches mises en place par les collectivités** en direction de différents publics : actions et outils de sensibilisation, actions de démonstration, actions de développement et formation,
- **la présentation synthétique d'une sélection de fiches « action-résultat »** choisies pour rendre compte de la diversité des actions réalisées dans les territoires ; un lien direct permet de consulter le document source, le site de la collectivité ayant réalisé l'action, ou d'autres informations ou contacts.

En fin de document, **une liste de ressources complémentaires et de fiches « opérations exemplaires »** permet d'approfondir l'information abordée dans la synthèse.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et une bonne navigation.

SOMMAIRE

1. Enjeux	4
1.1. Contexte	4
1.2. Dans le secteur touristique.....	4
1.3. Un outil de gestion pour les entreprises du tourisme	4
2. Cibles et objectifs des actions menées dans les territoires	6
2.1. Hébergements touristiques.....	6
2.2. Objectifs des actions menées.....	6
3. Actions menées dans les territoires.....	7
3.1. Promouvoir l'Écolabel	7
3.1.1. Opportunités pour les entreprises	7
3.1.2. Valorisation et communication entre pairs	8
3.1.3. Notoriété de l'Écolabel européen	8
3.2. Accompagner les hébergeurs.....	8
3.2.1. Via un outil dédié	8
3.2.2. Via un soutien technique et financier	9
3.3. Au-delà de l'Écolabel	9
4. Pour aller plus loin, l'ADEME vous propose.....	10
5. Fiches « opérations exemplaires ».....	11



1. ENJEUX

1.1. Contexte

L'Écolabel européen est un label d'excellence porté par la Commission européenne et les pouvoirs publics en France. C'est le seul label écologique officiel européen utilisable dans tous les pays membres de l'UE.

Aujourd'hui, il référence 24 catégories de produits et services : peintures, papiers, cosmétiques, détergents, hébergements touristiques, services de nettoyage, textiles, chaussures...

Ce label répond à la norme ISO 14 024 qui apporte un ensemble de garanties dont :

- des cahiers des charges rédigés par des experts indépendants sur la base d'études scientifiques pour identifier les impacts sur l'environnement les plus importants tout au long du cycle de vie du produit, c'est-à-dire là où le produit est le plus polluant ;
- des critères variés et exigeants portant sur l'eau, l'énergie, les substances chimiques, la réparabilité... (par exemple, pour la lessive pour le linge, les critères portent essentiellement sur les substances utilisées dans la composition des produits (parfums ou des conservateurs) et sur la biodégradabilité) ;
- la révision régulière des critères pour s'adapter aux évolutions technologiques ;
- l'instruction des dossiers et la réalisation d'un audit par un organisme indépendant ...

L'Écolabel européen est un repère simple et fiable sur lequel les consommateurs peuvent s'appuyer pour identifier les produits et services plus respectueux de l'environnement.

1.2. Dans le secteur touristique

Le secteur du tourisme occupe une place majeure dans l'économie française. En effet, la France reste le pays qui accueille le plus de touristes internationaux au monde, avec une consommation

touristique intérieure de l'ordre de 168 milliards d'euros, soit en 2017 plus de 7,2 % du produit intérieur brut.

La France métropolitaine compte au 1^{er} janvier 2018 plus de 150 000 établissements touristiques d'hébergement (hôtels de tourisme, résidences, campings, auberges de jeunesse, chambres d'hôtes...), soit un total de plus de 5,5 millions de lits pour l'hébergement marchand.

L'environnement est une préoccupation croissante des voyageurs. Les chaînes hôtelières sont de plus en plus impliquées dans des démarches environnementales et les actions entreprises sont souvent compatibles avec les critères de l'Écolabel européen.

En septembre 2019, en France, 207 hébergements touristiques (hôtels, campings, gîtes, chambres d'hôtes, villages vacances, auberges de jeunesse, résidences...) **sont titulaires de l'Écolabel européen.**

1.3. Un outil de gestion pour les entreprises du tourisme

Le référentiel de l'Écolabel européen est un outil de gestion de la performance globale de l'entreprise. En ré-interrogeant ses pratiques et celles de ses collaborateurs, l'entreprise s'inscrit dans une logique d'amélioration continue.

L'Écolabel européen inscrit donc l'hébergement touristique dans une politique de responsabilité sociale et environnementale.

En engageant des baisses de consommation notamment sur les dépenses relatives à l'énergie, l'eau, les déchets, la toxicité des produits, il invite à intégrer la logique de coût global. Les économies réalisées augmentent la marge et permettent également d'acheter des produits de meilleure qualité. De fait, l'Écolabel européen augmente la valeur de l'établissement.

L'ÉCOLABEL EUROPÉEN EN CHIFFRES

L'enquête menée en 2017 par l'ADEME auprès des certifiés bretons permet d'observer 4 résultats majeurs pour les professionnels dès la première année d'obtention du label (la tendance se poursuit les années suivantes) :

- réduction jusqu'à 30 % des coûts d'énergie, d'eau, de déchets et augmentation de la marge commerciale ;
- achat responsable de produits respectueux de l'environnement et respect des doses (-28 % de détergents consommés) ;
- satisfaction des clients (observée par 92 % des hébergements) et positionnement sur un marché en croissance (notamment pour le tourisme d'affaires) ;
- développement d'une politique dynamique auprès des salariés et intérêt croissant dans le projet de l'entreprise (impact positif pour les collaborateurs et des saisonniers qui reviennent chaque année).

En France, 90 % des hébergements certifiés sont satisfaits de l'Écolabel européen¹.



¹ Synthèse « Évaluation de l'écolabel européen auprès d'entreprises en France » (ADEME, 2017).

2. CIBLES ET OBJECTIFS DES ACTIONS MENÉES DANS LES TERRITOIRES

Une collectivité territoriale peut intégrer la question de la certification dans son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), son programme Territoire zéro déchet zéro gaspillage (TZDZG) ou encore tout autre programme en lien avec l'économie circulaire.

Les missions des collectivités peuvent être multiples, à savoir :

- information des hébergements touristiques sur le référentiel de l'Écolabel européen ;
- mobilisation des acteurs à s'engager dans la certification ;
- partage des retours d'expériences des pionniers en la matière ;
- synergie avec les autres politiques publiques de son territoire ;
- promotion de l'offre sur le territoire en partenariat avec les acteurs du tourisme (exemple : Office de tourisme).

2.1. Hébergements touristiques

Construits sur la base d'études scientifiques (analyse du cycle de vie, approche multi-critères) et d'une consultation des différentes parties prenantes (ONG, associations environnement et consommateurs, industriels, institutionnels...), les référentiels couvrent des **thématiques variées** : durée de vie, énergie, eau, déchets, substances chimiques...

Il s'agit donc pour les hébergements touristiques d'une démarche globale permettant d'améliorer leur fonctionnement et leurs performances.

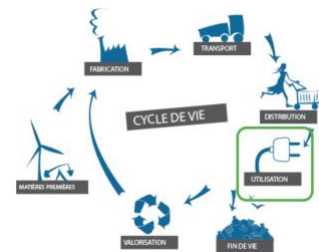
Pour les hébergements touristiques, le référentiel couvre les prestations suivantes :

- la fourniture payante d'un hébergement pour la nuit dans des chambres contenant au moins un lit, ainsi que de services sanitaires individuels ou collectifs à des touristes, voyageurs et pensionnaires ;

- la fourniture payante d'emplacements équipés pour accueillir des structures telles que des tentes, caravanes, camping-cars, bungalows et appartements, ainsi que de services sanitaires individuels ou collectifs à des touristes, voyageurs et pensionnaires ;

- les services auxiliaires suivants : services de restauration, installations de culture physique ou de loisirs, espaces verts, locaux pour des événements particuliers, installations sanitaires mis à disposition des touristes.

2.2. Objectifs des actions menées



La phase du cycle de vie ayant la plus grande contribution aux impacts environnementaux est **l'utilisation** (en raison des consommations d'eau, d'énergie et de la production de déchets liées à l'hébergement de la clientèle et à la restauration).

Ainsi les services porteurs de l'Écolabel européen ont les caractéristiques suivantes :

- établissement contribuant à la promotion des énergies renouvelables ;
- établissement présentant une consommation d'énergie et d'eau réduite ;
- établissement réduisant sa production de déchets.

Pour plus d'informations sur les critères pris en compte pour la certification :

[Fiche-ecolabel-eu-hebergement-touristique-201802.pdf](#)

3. ACTIONS MENÉES DANS LES TERRITOIRES

Il existe de nombreuses manières de développer l'Écolabel européen dans les territoires allant de la promotion du référentiel (argumentaires, retours d'expériences...) jusqu'à un accompagnement des acteurs du tourisme par la collectivité elle-même ou d'autres acteurs du tourisme ou de l'environnement :

3.1. Promouvoir l'Écolabel

Dans sa stratégie de développement du territoire, l'Écolabel européen peut faire l'objet d'une véritable campagne de communication ciblée.

3.1.1. Opportunités pour les entreprises

Les collectivités territoriales sont amenées à développer un argumentaire en direction des établissements touristiques de leur territoire. Des outils de communication peuvent interpeller les entreprises sur les 3 champs suivants :

- amélioration de leurs parts de marché ;
- compétitivité ;
- réduction de l'impact environnemental de leurs services :
 - en limitant la consommation d'énergie, d'eau, la production de déchets ;
 - en incitant à l'utilisation de ressources renouvelables et de substances moins dangereuses pour l'environnement ;
 - en améliorant l'éducation à l'environnement des clients.

EMBAUCHE D'UN SALARIÉ SUPPLÉMENTAIRE GRÂCE À L'ÉCOLABEL EUROPÉEN

[Le camping « Espace bleu Océan » dans les Landes](#) s'est engagé dans une démarche dès 2009. Malgré les investissements réalisés, les économies financières ont permis l'embauche d'un salarié supplémentaire, dès la première année.

Au bout de 10 années, le plan d'actions a permis :

- le passage à 100 % d'énergie renouvelable pour assurer l'électricité ;
- la réduction des consommations d'eau de 18 950 litres, soit l'équivalent de 524 camions citernes et une économie de 66 000 € ;
- la réduction des consommations d'énergie de -12,5 % soit une année de consommation gratuite tous les 8 ans ;
- 20 % d'économies d'énergie pour le seul bâtiment d'accueil grâce à la toiture végétalisée et aux travaux d'isolation ;
- 60 % des déchets produits valorisés ;
- la diminution de la production de déchets de 215 121 kg, soit l'équivalent en masse de 7 Airbus A320 et une économie d'environ 60 000 €.



3.1.2. Valorisation et communication entre pairs

Rien de plus convaincant que le témoignage d'un pair, alors pourquoi ne pas valoriser les entreprises pionnières pour convaincre les autres à s'engager ? 90 % des entreprises du secteur des hébergements touristiques sont satisfaites de l'Écolabel européen et sont prêtes à le recommander à leurs pairs.

Aujourd'hui, pionniers et engagés, les propriétaires du [camping de Kerpenhir](#) encouragent les propriétaires et exploitants d'hébergements touristiques à s'engager dans la démarche Écolabel européen.

Pour eux, « se lancer maintenant permet d'anticiper de futures réglementations et de bénéficier de soutiens financiers alors que ceux-ci ne seront vraisemblablement plus octroyés le jour où la réglementation s'appliquera. »

3.1.3. Notoriété de l'Écolabel européen

Le choix d'un établissement touristique s'appuie sur trois critères : le lieu, le confort et le prix. Un 4^{ème} critère revendique désormais sa place : les pratiques environnementales. Une majorité de 58 % des Français considère que le critère « environnement » prédomine dans le choix de l'hébergement de vacances. Le concept de tourisme responsable vise de plus en plus à associer l'agrément des vacances avec la volonté de protéger l'environnement.

Sur les 9 millions de touristes qui se rendent chaque année en Bretagne, la moitié d'entre eux dit, venir pour apprécier le patrimoine naturel. Les touristes étrangers notamment en provenance des pays nordiques sont sensibles à ces démarches environnementales. Autant d'éléments qui incitent les professionnels du tourisme à intégrer dans leur activité une démarche éco-responsable.

D'autres études montrent que les consommateurs portent une attention particulière à ce critère.

- 65 % des consommateurs connaissent l'Écolabel européen et lui font déjà confiance² ;
- 74 % des consommateurs prennent en compte le respect de l'environnement dans leurs achats³ ;
- La moitié des consommateurs sont prêts à payer 20 % plus cher un produit mieux noté dans le cadre de l'affichage environnemental⁴.

La notoriété de l'Écolabel est une des clés d'engagement des acteurs du tourisme. D'autres informations mises à disposition par l'ADEME peuvent aider les territoires à rendre ce label mieux reconnu par les clients et conforter l'engagement des acteurs du tourisme.⁵

3.2. Accompagner les hébergeurs

3.2.1. Via un outil dédié

Pour aider les hébergements touristiques dans leur démarche d'obtention de l'Écolabel européen, l'ADEME a développé un outil en ligne : [l'Écolabel Toolbox](#).

ECOLABEL TOOLBOX est un outil en ligne gratuit pour accompagner les hébergements touristiques dans leur démarche de certification Écolabel européen. Il permet de réaliser un autodiagnostic au regard des critères de la certification. Sous un format convivial, il vise à aider les professionnels à définir et piloter un plan d'actions pour l'obtention du label.

ECOLABEL TOOLBOX fournit des fiches explicatives des critères et des modèles de preuves, le suivi des consommations d'eau et d'énergie ainsi que des guides pour communiquer.

De plus, il offre un espace de contact avec AFNOR Certification pour la transmission des éléments de preuve.

² Étude « Consumer market study on environmental claims for non-food products » (Commission européenne, 2014).

³ Enquête « La sensibilité des Français à la prévention des déchets » (IFOP, 2015).

⁴ Enquête « Expériences de choix avec information environnementale » (Commissariat général au développement durable (CGDD) et Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM), 2013).

⁵ Dossier sur l'Écolabel européen à destination des entreprises « L'Écolabel européen » (ADEME, 2019).

3.2.2. Via un soutien technique et financier

L'ADEME propose aux entreprises un dispositif d'accompagnement sur mesure.

Pour en savoir davantage, les contacts sont : les directions régionales de l'ADEME ou les structures « relais » présentes au niveau national et local (pôle Éco-conception, plateforme AvniR, CCI, agences régionales de l'Innovation, pôles de compétitivité, clusters, bureaux d'études...) qui proposent des accompagnements adaptés (préparation du dossier, compréhension des critères...).

En novembre 2016, une enquête a été menée par l'ADEME Bretagne auprès d'un échantillon de 88 hébergements bretons pour connaître les impacts économiques et environnementaux de l'Écolabel européen.

- 89 % des certifiés sont satisfaits de l'Écolabel européen ;
- 95 % des certifiés ont bénéficié d'un accompagnement technique et financier via l'ADEME.

L'ADEME soutient financièrement les entreprises qui améliorent la performance environnementale de leurs produits et services.

VOTRE PROFIL	L'OFFRE DE L'ADEME	PLAFOND DE L'ASSIETTE ÉLIGIBLE	TAUX D'AIDE MAXIMUM
Je défriche le sujet	Prestation d'accompagnement pour : <ul style="list-style-type: none"> • Un diagnostic éco-conception : analyse du contexte et du marché, mobilisation en interne, identification des pistes de progrès • Une étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en œuvre d'une démarche de labellisation Ecolabel européen 	50 k€	70%
Je mets en place des actions	Prestation d'accompagnement pour : <ul style="list-style-type: none"> • Un projet d'éco-conception : construction et pilotage du plan d'actions • Le calcul de l'étiquette de l'affichage environnemental des produits • Une démarche de labellisation Ecolabel européen : adaptation des pratiques de l'entreprise au référentiel et constitution du dossier de certification (hors coûts de certification) 	100 k€	70%
J'investis	Aides à l'entreprise pour : <ul style="list-style-type: none"> • La R & D et l'innovation, pour développer, tester, expérimenter un nouveau bien ou service éco-conçu • L'investissement pour produire et commercialiser un produit éco-conçu ou écolabellisé (Ecolabel européen) 	Selon la nature du projet	70% 50%

UN ACCOMPAGNEMENT POUR DES COÛTS D'EXPLOITATION EN BAISSÉ

[Le camping de Kerpenhir](#) a su saisir l'opportunité d'un soutien de la CCI pour l'obtention de la certification et de l'ADEME et le Conseil régional de Bretagne pour les investissements.

3.3. Au-delà de l'Écolabel

L'Écolabel européen dans les hébergements touristiques intègre les critères de consommation responsable. Il est donc assez logique de s'appuyer sur les autres labels existants. Pour choisir les produits, l'ADEME a passé à la loupe près de 100 labels. 6

6 Dossier « Les labels environnementaux » (ADEME, 2020).



4. POUR ALLER PLUS LOIN, L'ADEME VOUS PROPOSE

• Sur le site OPTIGEDE®

De nombreuses ressources présentées sur le site concernent la prévention et la gestion des déchets.

Un ensemble de pages est consacré à [l'Écolabel européen](#).

Des **synthèses thématiques**, dont certaines sont citées dans le texte, traitent des divers axes d'actions, sont à votre disposition : [Synthèses thématiques](#)

• Sur le site de l'ADEME

Il comporte un dossier général sur [L'Écolabel européen](#) : un écolabel connu et reconnu en France et un [dossier](#) à l'attention des entreprises.

Le guide à l'usage des consommateurs (100 labels) étudiés En choisissant des produits porteurs de labels environnementaux.

L'ADEME a sélectionné et passé à la loupe près de 100 labels pour différents produits et services de

consommation courante, dont les hébergements touristiques. Le site fait le point sur les garanties et les objectifs des [labels recommandés par l'ADEME](#).

• Les actions de l'ADEME

L'ADEME travaille avec la Commission européenne, l'AFNOR, les fédérations des catégories de produits dont les référentiels entrent en révision... pour développer et promouvoir l'Écolabel européen.

L'ADEME a lancé [un dispositif expérimental d'accompagnement d'une vingtaine d'hôtels](#) pour les aider techniquement et financièrement à obtenir l'Écolabel Européen, certification délivrée par AFNOR Certification.

Dans la continuité des dispositifs de prévention des déchets et des appels à projets « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage », l'ADEME propose un [programme d'accompagnement et de reconnaissance des politiques territoriales en faveur d'une économie circulaire à destination des collectivités](#).

5. FICHES « OPÉRATIONS EXEMPLAIRES »

Les fiches opérations exemplaires sont disponibles sur le site OPTIGEDE.fr.

TITRE DE L'ACTION	Acteur	RÉGION
Rispettu : hôtellerie durable corse	UMIH CORSE	CORSE
L'Ecolabel européen : une certification qui accompagne une dynamique territoriale globale en faveur du tourisme durable	Palm Hôtel	LA REUNION
L'écolabel européen : une baisse des coûts d'exploitation à la clé	Domaine de Kerpenhir	BRETAGNE
L'Ecolabel européen : les économies réalisées dès la première année ont permis l'embauche d'un salarié supplémentaire	Espace Blue Océan	NOUVELLE - AQUITAINE
L'écolabel européen : une démarche complémentaire à l'affichage environnemental	Hôtel Aragon Montpellier	OCCITANIE

L'ADEME en bref

À l'ADEME -l'Agence de la transition écologique-, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines -énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols...- nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

A tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr

 [@ADEME](https://twitter.com/ADEME)

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



ÉCOLABEL EUROPÉEN ET HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

Depuis 2009, des collectivités soutenues par l'ADEME se sont engagées dans des plans et programmes locaux de prévention des déchets (PPP) puis dans des programmes « Territoire zéro déchet zéro gaspillage » et partagent leurs retours d'expérience au sein du réseau A3P®.

Les animateurs de ce réseau contribuent activement à la rédaction des fiches « action-résultat » consultables sur le site OPTIGEDE® permettant ainsi de capitaliser l'expérience des territoires.

Cette synthèse thématique permet un accès facilité à un panel (non exhaustif) de retours d'expérience en proposant :

- une description des approches mises en place par les collectivités,
- la présentation d'une sélection de fiches "action-résultat" rendant compte de la diversité des actions menées sur les territoires,
- des ressources complémentaires.

POUR EN SAVOIR PLUS

Découvrez d'autres synthèses thématiques concernant la prévention des déchets

www.optigede.ademe.fr

Informez-vous sur :

la prévention des déchets

www.ademe.fr/expertises/dechets

www.ademe.fr/collectivites-secteur-public

www.ademe.fr/mediatheque

Consultez le site de la campagne nationale de communication « Nos objets ont plein d'avenirs »

**Nos objets
ont plein d'avenirs.**
longuevieauxobjets.gouv.fr



www.ademe.fr

010703

